

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-92

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2024-92

Approbation des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Gradignan, Parempuyre, Le Taillan-Médoc, Bouliac, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand - Décision - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" impose l'établissement d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour répondre de manière précise aux attentes des personnes en situation de handicap.

Le 9 juillet 2010, Bordeaux Métropole a adopté son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie qui prévoit, en déclinaison locale, l'élaboration des plans locaux pour les 28 communes qu'elle rassemble et ce, afin de prendre en compte les spécificités des territoires.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, 21 PAVE ont été approuvés, dont 4 sont en cours de révision et 7 font l'objet de cette présente délibération : Saint-Médard-en-Jalles, Gradignan, Parempuyre, Le Taillan-Médoc, Bouliac, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand.

Véritable outil d'aide à la décision, le plan local de mise en accessibilité permet de connaître, sur un périmètre identifié, le niveau d'accessibilité, les propositions de solutions techniques pour améliorer les conditions de déplacement des personnes handicapées et ainsi, prioriser les interventions futures.

Les documents de synthèse qui vous sont présentés aujourd'hui, sont le fruit d'un travail collaboratif avec les villes et les associations de leurs territoires respectifs. Ils retracent, sous forme de cartes ou de tableaux, les quatre grandes phases de la démarche du PAVE pour chacune des 7 communes concernées de la manière suivante :

- Phase 1 : analyse urbaine et définition du périmètre d'étude ;
- Phase 2 : réalisation du diagnostic terrain ;
- Phase 3 : priorités d'actions et recherche des solutions techniques avec une approche financière ;
- Phase 4 : programmation pluriannuelle (priorités d'intervention).

Le choix des périmètres d'étude a été établi de manière à assurer l'accessibilité

dans une logique de chaîne de déplacements entre les pôles générateurs d'activité, que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones commerciales, les autres lieux fréquentés tels que les installations ouvertes au public (parcs, cimetières, complexes sportifs) et les arrêts de transports collectifs les desservant.

Les PAVE sont également conduits en lien avec la mise en œuvre du Schéma directeur d'accessibilité des transports métropolitain (SD'AP) et des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des Etablissements recevant du public (ERP).

L'analyse urbaine pour chaque ville concernée, a permis de définir un périmètre de voies, continues ou non, dont les linéaires totaux sont de :

- 30 km, soit 60 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles,
- 32 km, soit 64 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Gradignan,
- 13,80 km, soit 27,60 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Parempuyre,
- 15 km, soit 30 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville du Taillan-Médoc,
- 12 km, soit 24 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Bouliac,
- 2 km, soit 4 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Saint-Vincent-de-Paul,
- 5,80 km, soit 11,60 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Saint-Louis-de-Montferrand.

Les diagnostics réalisés sur chacun des périmètres ont fait apparaître les principales problématiques des 7 villes concernées (revêtements de trottoir peu favorables à l'accessibilité, trottoirs trop étroits voire absents, bandes d'éveil non-conformes ...).

Pour y répondre, des programmes d'actions ont été établis sur la base d'une stratégie à l'échelle de chaque commune concernée reposant sur :

- Les quartiers comprenant de nombreux équipements publics,
- Les intensités d'usage des voiries,
- Les itinéraires compris entre le centre et les lignes de transports collectifs.

Ces programmes permettent ainsi d'identifier des priorités d'actions à court, moyen et long termes et de rechercher les solutions techniques de mise aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût. Le financement des travaux, dont la programmation détaillée (Phase 4) est élaborée avec la commune concernée, et sera assuré dans le cadre du fonds d'intérêt communal (FIC) ou du Fonds de désencombrement des trottoirs.

Pour ces 7 communes, après des validations internes via comités de pilotage spécifiques, commissions communales d'accessibilité ou autre, les approbations sont parvenues à la Métropole par courriers des communes en date du :

- 24 avril 2023 pour Saint-Médard-en-Jalles,
- 28 juin 2023 pour Gradignan,
- 9 octobre 2023 pour Parempuyre,
- 10 juillet 2023 pour le Taillan-Médoc,
- 13 novembre 2023 pour Bouliac,
- 13 juin 2023 pour Saint-Vincent-de-Paul,
- 28 juin 2023 pour Saint-Louis-de-Montferrand,

Ces 7 PAVE feront l'objet d'une évaluation et d'une révision périodique, en lien avec les communes et les associations représentatives, tous les 3 ans, à compter de leurs validations par la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux-métropole,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et son décret d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006,

VU la délibération n° 2010/0521 du 9 juillet 2010, adoptant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire et l'intérêt d'améliorer l'accessibilité du réseau de voirie sur les communes de Saint Médard en Jalles, Gradignan, Parempuyre, le Taillan Médoc, Bouliac, Saint Vincent de Paul et Saint Louis de Montferrand.

DECIDE

Article unique : d'approuver les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Gradignan, Parempuyre, le Taillan- Médoc, Bouliac, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	Madame Andréa KISS